



Réaction à la publication du rapport du Commissaire enquêteur sur le PROJET PARCOLOG

Les deux rapports du Commissaire enquêteur sur le projet d'entrepôts logistiques PARCOLOG ([demande d'autorisation d'exploiter](#) et [demande de permis de construire](#)) ont été publiés sur le site de la préfecture du Pas-de-Calais.

Malgré la forte mobilisation des riverains et des écologistes du secteur, cet avis est favorable, mais il est assorti de nombreuses réserves (sept, ce qui est très rare) et de recommandations, ce qui est une victoire en soi (rappelons qu'en vertu de la réglementation, l'avis du commissaire enquêteur sera donc défavorable tant que toutes ces réserves ne seront pas levées).

C'est grâce à celles et ceux qui se sont déplacés pour rencontrer le commissaire enquêteur ou ont pris le temps de contribuer sur internet ou par pétition, et nous les en remercions.

LES REMARQUES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR VONT DANS LE MÊME SENS QUE LES NÔTRES

Notamment, comme nous l'avions préconisé au Commissaire enquêteur, il sera ordonné que le **rétablissement des chemins équestres et piétons/cyclistes** soit modifié, afin qu'ils soient prolongés jusqu'au rond-point de la rue Fontaine (dans le projet initial, ce passage prisé des sportifs et des promeneurs était menacé). Parcolog devra **également modifier les merlons pour que le paysage soit davantage préservé.**

En phase avec les questions que nous avons été nombreux à soulever, le Commissaire enquêteur recommande également la **réalisation de deux nouvelles études, l'une sur l'impact acoustique et l'autre sur la réalisation d'une nouvelle étude de l'impact sur la pollution de l'air.**

Dans son rapport, il pointe aussi de **nombreuses erreurs dans le dossier de l'enquête publique, entre autres l'étude d'impact qui est inexacte puisqu'elle indique que le terrain en question est en friche alors qu'il est actuellement cultivé** (« *l'étude d'impact est inexacte puisqu'elle indique que le terrain est en friche alors qu'il est actuellement cultivé* »). Il souligne également que **les informations concernant l'impact du projet sur le trafic routier étaient trop sommaires** : une analyse plus précise a été prescrite sur le sujet, et même après les compléments apportés par Parcolog, le commissaire précise que « *cet aspect du projet nécessite une clarification* » (nous en assurerons très attentivement le suivi).

Le commissaire enquêteur, avec lequel nous avons longuement débattu sur le sujet, estime par ailleurs que les réponses du pétitionnaire « *ne semblent pas entièrement convaincantes*

sur la **question de la saturation du rond-point** » alors que l'impact sur les conditions de circulation a inquiété 80% des répondants à l'enquête publique, et « *n'est pas entièrement satisfaisante* » sur le **thème des nuisances sonores et de la qualité de l'air**, sujets qui ont été abordés par respectivement 55 et 60% des répondants.

Idem, alors que nous avons précisé que ce projet aurait pu s'implanter à Delta 3, plateforme logistique voisine qui a le mérite d'être multimodale, le commissaire enquêteur précise que « *cette hypothèse aurait dû être évoquée dans le chapitre de l'étude d'impact consacré aux solutions de substitution au lieu d'indiquer : 'aucune solution de substitution n'a été envisagé pour l'emplacement'* ».

UNE POSITION AMBIGUË DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE DOSSIER

Il faut rappeler que **ce projet existe aujourd'hui, c'est à la suite d'un protocole transactionnel signé par Steve Briois en octobre 2016 avec Territoires 62 convenant de « la cession rapide des terrains » concernés.**

Toutes les personnes interrogées par nos soins, dont des participants aux réunions de l'époque, nous ont confirmé que le Maire d'Hénin-Beaumont, qui s'est pourtant beaucoup vanté de ce protocole transactionnel mais sans ne jamais s'étendre sur ses conséquences, savait très bien quelle serait la destination des terrains : la construction d'entrepôts logistiques. **Pourquoi l'avoir caché à la population à l'époque, pour ne communiquer que sur le volet financier de la transaction?**

Le principe de ce protocole transactionnel avait été validé en Conseil municipal le 12 décembre 2015. Mes collègues élus d'opposition et moi n'avions pas pris part au vote par manque d'information sur le sujet. Nous ne le regrettons pas !

Nous avons également voté contre la révision du PLU du 16 décembre 2016, classant la zone concernée en zone à urbaniser conformément à ce protocole finalement signé en octobre 2016 avec Territoire 62.

Enfin, nous avons déposé au début du mois, en vue du Conseil municipal du 19 juillet 2019, une motion visant à ce que la ville puisse officiellement prendre position contre le projet. Le maire a sciemment organisé le fait que le Conseil municipal soit interrompu par un pseudo incident de séance juste avant son examen, afin de ne pas avoir à répondre publiquement à nos questions qui manifestement l'embarrassent. Ces méthodes nous en rappellent d'autres de l'un de ses prédécesseurs. Nous les espérons révolues...

Osons pour Hénin-Beaumont continuera à se mobiliser contre ce projet et pour la transparence et la démocratie dans notre ville, au service de ses habitants, de leur santé, de leur environnement et de leur cadre de vie.

Nous nous tenons bien évidemment à la disposition de toutes celles et ceux qui auraient des questions ou des demandes de précision sur le sujet.

Contacts:

Marine Tondelier, Conseillère municipale écologiste (0684861578)

Albert Lebleu et Omar Mehabi, Beaumontois